Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique **ARRONDISSEMENT** NANTES **CANTON** SAINT-HERBLAIN II	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi trente-et-un mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Florent THOMAS
M. Damien LE ROUX	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

30. Modification des tarifs de billetterie de la saison culturelle

Madame CHABIRAND rapporte :

Dans un contexte financier inflationniste, et alors que les tarifs de la saison culturelle n'ont pas été modifiés depuis 2023, il est proposé de les actualiser pour une mise en application à compter de la saison culturelle 2025-2026.

L'objectif de l'actualisation de cette grille tarifaire est double :

- Simplifier la compréhension et l'usage des tarifs appliqués en limitant le nombre de catégories existantes.
- Réajuster les tarifs appliqués au regard des inflations financières successives constatées.

Cette actualisation tarifaire s'inscrit également dans le cadre d'une harmonisation des pratiques à l'échelle métropolitaine. Il a en effet été constaté que les autres salles de spectacle de l'agglomération nantaise pratiquent déjà des tarifs plus élevés, répartis sur une grille moins complexe.

Dans un souci de cohérence tarifaire, il est également proposé d'augmenter légèrement le tarif du concert des professeurs de l'école des musiques. Celui-ci est par ailleurs intégré aux prestations de billetterie du service culturel.

I. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE

A. Simplification de la grille tarifaire actuelle

La grille tarifaire en vigueur se trouve en annexe de cette délibération. Elle inclut actuellement 9 catégories différents de spectateurs, déclinée ensuite en gamme de tarif A, B, C, ou D selon chaque spectacle.

Il est proposé de simplifier la grille tarifaire en rassemblant cinq catégories de tarif sous celle actuellement dénommée « Tarif 15/25 ans ».
Les différents tarifs existants sont pour certains d'entre eux identiques ou présentent peu de différences. C'est notamment le cas pour :

- Les catégories de tarif : « Abonné 15/25 ans » et « Hors abonnement 15/25 ans » qui sont identiques.
- Les catégories, « Abonnés -15 ans », « Hors abonnement -15 ans », « Tarif seconde catégorie » sont, selon les spectacles, soit identiques au « Tarif 15/25 ans » ou en varient d'un euro maximum.

Il est proposé de renommer cette catégorie **« Tarif Réduit »**, dont la désignation des personnes concernée sera clairement explicitée : - de 25 ans, demandeurs

d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes en situation de handicap, places de seconde catégorie.

B. Changement des dénominations des tarifs pour plus de clarté

Les dénominations ne sont quant à elles pas toujours explicites ou inclusives pour les différents types de publics qu'elles recouvrent. Il est proposé de les renommer de la manière suivante :

Nom tarifs 2024-2025	Nom tarifs 2025-2026	Désignation
Abonné + 25 ans	**Tarif Abonné (TA)**	Tarif + 25 ans avec abonnement
Hors abonnement + 25 ans	**Tarif Plein (TP)**	Tarif + 25 ans hors abonnement
Hors abonnement Tarif réduit	**Tarif Réduit Partenaire (TRP)**	Carte Cézam, Abonnés de salles partenaires de l'agglomération
Abonné 15/25 ans	**Tarif Réduit (TR)**	Avec ou sans abonnement, -25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires minimas sociaux, personnes en situation de handicap, places en seconde catégorie
Hors Abonnement 15/25 ans		
Abonné -15ans		
Hors abonnement -15 ans		
Tarif Seconde catégorie		
Tarif très réduit	**Tarif Mini (TM)**	Avec ou sans abonnement Réservé aux Quotients familiaux 1 et 2

Ces nouvelles dénominations de tarifs et leurs abréviations simplifieront la communication dans les différents supports dédiés.

C. Augmentation des tarifs

Il est proposé d'augmenter certains tarifs, dans une proportion qui incite les spectateurs à s'abonner et encourage leur fidélisation.

La réflexion s'est également appuyée sur le constat que les tarifs appliqués pour la saison culturelle à Orvault sont légèrement inférieurs à ceux pratiqués dans les autres salles de l'agglomération nantaise pour des propositions artistiques comparables.

Ci-dessous, la nouvelle grille tarifaire proposée :

GRILLE TARIFAIRE – SAISON CULTURELLE – 2025-2026

Dénomination du tarif	**Tarif Abonné (TA)**		**Tarif Plein (TP)**		**Tarif Partenaire Réduit (TPR)**		**Tarif Réduit (TR)**		**Tarif Mini (TM)**	
Désignation	Tarif + 25 ans avec abonnement		Tarif + 25 ans hors abonnement		Carte Cézam, Abonnés de salles partenaires de l'agglomération (-3€ par rapport au tarif plein)		Avec ou sans abonnement Tarif -25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires minimas sociaux, Seconde catégorie		Avec ou sans abonnement Réservé aux Quotients familiaux 1 et 2	
Tarif et augmentation	Tarif 2025-2026	Augmentation en €	Tarif 2025-2026	Augmentation en €	Tarif 2025-2026	Augmentation en €	Tarif 2025-2026	Augmentation en €	Tarif 2025-2026	Augmentation en €
Tarif A	20,00 €	**1,00 €**	25,00 €	- €	22,00 €	- €	11,00 €	- €	2,00 €	- €
Tarif B	17,00 €	**1,00 €**	23,00 €	**1,00 €**	20,00 €	**2,00 €**	9,00 €	- €	2,00 €	- €
Tarif C	11,00 €	**1,00 €**	14,00 €	**1,00 €**	11,00 €	- €	8,00 €	- €	2,00 €	- €
Tarif D	9,00 €	**1,00 €**	10,00 €	**1,00 €**	7,00 €	0%	6,00 €	- €	2,00 €	- €
Tarif spectacles salles partenaires - Théâtre de la Fleuriaye - Capellia - La Bouche d'Air - Tarif Chapiteau	Tarif défini par le partenaire selon le spectacle, accessible uniquement sur abonnement						Tarif défini par le partenaire selon le spectacle, accessible uniquement sur abonnement		Tarif défini par le partenaire selon le spectacle, accessible uniquement sur abonnement	

Pour rappel la grille tarifaire de la saison précédente se présentait comme suit :

Annexe 1: Modification des tarifs de billetterie du Service Culturel

Grille tarifaire en vigueur pour la saison culturelle 2024-2025

Grille tarifaire - Saison culturelle 2024-2025									
Dénomination du tarif	**Abonné + 25 ans**	**Hors abonnement + 25 ans**	**Hors abonnement Tarif réduit**	**Abonné 15/25 ans**	**Hors Abonnement 15/25 ans**	**Abonné -15ans**	**Hors abonnement -15 ans**	**Tarif Seconde catégorie**	**Tarif très réduit**
Désignation	Tarif + 25 ans avec abonnement	Tarif + 25 ans hors abonnement	Carte Cézam, Abonnés de salles partenaires agglomération	Tarif pour les 15/25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires minimas sociaux, Personnes en situation de handicap				Avec ou sans abonnement places à visibilité rédulte	Avec ou sans abonnement Réservé aux Quotients familiaux 1 et 2
Tarif A	19,00 €	25,00 €	22,00 €	11,00 €	11,00 €	9,00 €	10,00 €	10,00 €	2,00 €
Tarif B	16,00 €	22,00 €	18,00 €	9,00 €	9,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	2,00 €
Tarif C	10,00 €	13,00 €	11,00 €	8,00 €	8,00 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	2,00 €
Tarif D	8,00 €	9,00 €	7,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	2,00 €
Tarif spectacles dans les salles partenaires - Théâtre de la Fleuriaye - Capellia - La Bouche d'Air	Tarif défini par le partenaire, uniquement sur abonnement			Tarif défini par le partenaire, uniquement sur abonnement		Tarif défini par le partenaire, uniquement sur abonnement			

Il est proposé de pratiquer une hausse tarifaire sur les catégories de tarifs suivantes :

- Tarif Abonné (TA), Tarif Plein (TP) et Tarif Réduit (TR) : augmentation d'1,00 € maximum par gamme de spectacle. Cette hausse représente une hausse moyenne de 3 % à l'échelle de l'ensemble de la grille tarifaire.

- Tarif Réduit Partenaire (TRP) : Rééquilibrage des tarifs pour se situer systématiquement 3,00 € en-dessous du Tarif Plein.

Ces propositions d'augmentations tiennent compte des tarifs pratiqués dans les salles de spectacles environnantes et de l'inflation constatée depuis la dernière modification tarifaire effectuée en 2023.

La grille tarifaire actualisée prévoit par ailleurs l'ajout d'un nouveau tarif partenaire, nommé « Tarif chapiteau ». En effet, la Ville d'Orvault rejoint à compter de l'année 2025 le partenariat métropolitain de coréalisation pour l'accueil de spectacles vivants sous chapiteau.

Ce partenariat permet tous les ans la programmation d'un spectacle circassien de grande envergure sur la métropole nantaise, dont le choix et les coûts sont partagés entre les différents partenaires investis sur le projet.

Le partenariat est co-porté par Le Théâtre de La Fleuriaye Carquefou, MIXT Terrain d'arts en Loire-Atlantique, Théâtre ONYX scène conventionnée de Saint-Herblain, Le Piano'cktail théâtre municipal de Bouguenais, l'espace culturel Capellia à La Chapelle-sur-Erdre, avec le soutien de Nantes Métropole.

II. ACTUALISATION DES TARIFS DU CONCERT DES PROFESSEURS DE L'ECOLE DES MUSIQUES

Dans la continuité des augmentations tarifaires proposées ci-dessus, il est proposé d'augmenter d'un euro les deux tarifs de billetterie appliqués pour le concert des professeurs de l'école des musiques :

- Le tarif réservé aux élèves inscrits à l'école des musiques et aux jeunes de moins de 26 ans évolue de **3 €** à **4 €.**
- Le tarif réservé aux plus de 26 ans évolue de **9 €** à **10 €.**

Les recettes correspondant à ces évolutions tarifaires seront imputées au compte 33.706210.

En l'absence de nouvelle délibération, cette tarification sera reconduite chaque année.

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** à compter de la saison culturelle 2025-2026, la grille tarifaire exposée ci-dessus.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 1er avril 2025

Le secrétaire de séance

MAIRIE D'ORVAULT 44700

Jean-Sébastien GUITTON
Maire d'Orvault

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire
Par télétransmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025
Et par publication le : 01 AVR. 2025

MAIRIE D'OGNAULT
44700